



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-023-2021-10

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2021-10-12-00006 - ARRETE[??]modifiant l'arrêté n° IDF-2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à M.

Daniel[??]AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire et l'arrêté n° IDF-[??]2021-03-19-00009 du 19 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Charline AVENEL, rectrice[??]de l'Académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-10-12-00006

ARRETE

modifiant l'arrêté n° IDF-2021-01-20-004 du 20
janvier 2021 portant délégation de signature à M.
Daniel

AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en
matière d'ordonnancement secondaire et
l'arrêté n° IDF-

2021-03-19-00009 du 19 mars 2021 portant
délégation de signature à Madame Charline
AVENEL, rectrice

de l'Académie de Versailles, en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRETE

modifiant l'arrêté n° IDF-2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire et l'arrêté n° IDF-2021-03-19-00009 du 19 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'Académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R. 222-24-2 et R. 222-24-4 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69-5 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination de M. Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de rectrice de l'Académie de Versailles ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique d'Île-de-France n°IDF-2020-11-17-007 du 17 novembre 2020 portant création du service régional intitulé« service régional des achats » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-19-00009 du 19 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'Académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire

Vu la note ministérielle du 24 septembre 2021 relative à l'organisation territoriale et aux compétences des recteurs en matière d'achats publics ;

Considérant la demande du secrétaire général du rectorat de de la région académique d'Île-de-France en date du 8 octobre 2021 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté n° IDF-2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 2 : L'article 4 de l'arrêté n° IDF-2021-03-19-00009 du 19 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le recteur de la région académique d'Ile-de-France, le recteur de l'académie de Créteil et la rectrice de l'académie de Versailles, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ .

Fait à Paris le 12 octobre 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME